



Conditions de la garantie limitée

Garantie limitée de 20 ans sur les matelas Cumulus et Presto Classique

Nous garantissons votre nouveau matelas contre les défauts à l'exception de dommages causés par un mauvais usage (comme des enfants sautant sur le matelas), un abus, un accident, une négligence, une incurie, une modification du produit ou si la mousse est exposée à l'humidité, aux liquides, aux produits chimiques ou à toute autre condition que le fabricant ne peut contrôler. La garantie limitée couvre les d'empreintes corporelles de 2" qui ne sont pas causées par une base non adéquate. Si l'entretien du matelas est requis à cause d'un tel défaut à l'intérieur de la période de garantie, votre matelas sera réparé ou remplacé. La garantie commence à la date de l'achat original. Les coûts pour transporter le matelas à l'atelier et pour vous le retourner sont la responsabilité du consommateur. Cette garantie est fournie à l'acheteur original seulement et n'est pas transférable. Tous les retours doivent être autorisés par MFC.

Cette garantie limitée ne couvre pas :

1. Tout dommage structurel dû à l'utilisation d'une base non adéquate (c.-à-d. un sommier à ressorts ou une plateforme). Le matelas doit être complètement supporté (c.-à-d. sur sa longueur et sa largeur complète) par des lattes de bois à 2" d'espacement maximum ou du contreplaqué.
2. Le couvre-matelas (y compris les taches, les salissures et les brûlures)
3. L'adoucissement naturel, les déchirures de la mousse et les renforcements dus à l'usure normale.

Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages indirects découlant de l'utilisation de ce produit.